

# La maîtrise des eaux de ruissellement

La maîtrise des eaux de ruissellement concerne les plateaux dominants, où tout doit être mis en œuvre pour faciliter le transit des écoulements vers le bas de la vallée. L'incidence néfaste de l'eau sur la tenue des coteaux est très importante : au niveau des parois rocheuses, elle provoque des ravinements, des glissements de masses rocheuses, des lessivages de plans de failles et altère la résistance mécanique des matériaux, déjà fortement sous l'influence des conditions climatiques. Dans certains cas, elle favorise l'action de la gélifraction. Au niveau des caves, elle provoque l'altération des matériaux, diminue leur résistance mécanique, entraîne des surcharges pondérales en voûte, provoque des lessivages ou des chutes de cohésion au niveau des interlits argileux ou des plans de fissuration.

## ■ Comment maîtriser les eaux de ruissellement :

- les gouttières et autres équipements de collectes doivent être raccordés à un exutoire,
- les surfaces imperméabilisées doivent être aménagées avec collecte des eaux pluviales et exutoire,
- les murs de soutènement doivent être drainés (drains en tête, barbacanes...),
- les fossés, drainages, canalisations, et collecteurs doivent être régulièrement nettoyés et entretenus : des bois morts et des feuilles peuvent créer un tampon qui formera une poche d'eau lors du prochain orage.



▲ Fossé talus et enherbement



▲ Fossés remblayés par de la terre végétale

## ■ Evolutions aggravant le ruissellement

### A l'échelle du parcellaire

#### → En secteur rural

- Agrandissement notable des parcelles,
- Suppression des haies et des mares,
- Comblement des fossés,
- Arasement des talus.

#### → En secteur urbain

- Construction dans des zones fragiles en tête de coteau,
- Puits perdu pour les eaux pluviales et usées,
- Augmentation des zones imperméables,
- Construction dans les thalwegs.

### A l'échelle du bassin versant

#### → En secteur rural

- Remembrement et agrandissement des exploitations,
- Abandon de l'élevage et des prairies,
- Suppression des chemins,
- Abandon de l'entretien des fossés.

#### → En secteur urbain

- Augmentation des zones urbanisées et des voiries,
- Réseaux inexistant, sous dimensionnés ou endommagés lors de la construction des autres réseaux.

## ■ Les mesures compensatoires

#### → En secteur rural

- Replantation de haies ne gênant pas les cultures,
- Réalisation de talus enherbés le long des coteaux,
- Reprofilage de chemin à contre-pente pour intercepter les ruissellements et rallonger les temps de concentration,
- Réalisations de bassins de rétention pour stocker temporairement les eaux,
- Construction de descentes d'eaux pluviales cohérentes vers les vals.

#### → En secteur urbain

- Pas de permis de construire près des fronts de coteaux,
- Pas de permis de construire en l'absence de réseaux d'évacuation correcte des eaux,
- Réalisation d'un inventaire des réseaux existants,
- Création ou remise à niveau des ouvrages de collecte et de transport,
- Réalisation d'un schéma d'assainissement pour traiter les eaux à l'échelle du bassin versant.

## ■ Conseils

- Pas d'infiltrations d'eau dans les coteaux.
- Merlons de protection des coteaux.
- Bandes enherbées au bout des rangs de vignes.



▲ Chaussée en V pour mener les eaux de ruissellement à un collecteur.

Pour plus de renseignements, rapprochez-vous de votre mairie.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
POUR LA SURVEILLANCE DES CAVITÉS SOUTERRAINES  
ET DES MASSES ROCHEUSES D'INDRE-ET-LOIRE